

M. P. Dionne, curé de St-Alban, s'est démis de sa cure, pour cause de santé, et se retire à St-Jean de l'Isle d'Orléans.

M. F.-X. Côté, curé de l'Ancienne Lorette, se démet aussi pour raison de santé, et se retire aux Grondines.

M. Ed. Roy se retire de la déserte de St-Eleuthère, pour cause de santé, et résidera à Kamouraska.

M. Chs Baillargeon se démet de la cure de St-Malachie, avec permission de faire un voyage en Europe.

M. A. A. Blais, professeur de Droit Canonique au Séminaire de Québec, a obtenu un congé pour rétablir sa santé.

M. J.-O. Brousseau se retire du vicariat de St-Gervais pour raison de santé.

M. Chs Bacon est transféré de la cure de N.-D. de Berthier à celle de N.-D. de Bonsecours de l'Islet.

M. Pant. Bégin, de la cure de St-Etienne de Lauzon à celle de St-Malachie.

M. J.-F. Blanchet, du vicariat de St-Roch de Québec à celui de l'Islet.

M. J.-Blouin, qui avait obtenu un congé de repos, vicaire à N.-D. de Lévis.

M. L. B. Boissinot, du vicariat de St-Basile au vicariat temporaire de N.-D. du Portage.

M. F.-E. Casault, de la mission de N. D. des Anges de Montauban à la cure de St-Alban.

M. J.-B. C. Dupuis, du vicariat de l'Ancienne Lorette à celui de St-Roch de Québec.

M. J.-G. Faucher, de la cure de St-Honoré de Shenley à celle de l'Ancienne Lorette.

M. J.-Ed. Feuiltault, de retour de Rome, devient professeur de Droit Canonique au Séminaire de Québec.

M. Ferd. Garneau, de la cure de St-Tite des Caps à la desserte de la mission de St-Eleuthère.

M. G. Giroux, de la desserte de St-Ambroise à la cure de la même paroisse.

M. L. D. Guérin, du vicariat de St-Thomas à la cure de St-Etienne de Lauzon.

M. Geo. Guy, du vicariat de St-Jean d'Eschailions à celui de St-Gervais.

M. Ed. Lamontagne, du vicariat de Portneuf à la desserte de la mission de N.-D. de Montauban.

M. L.-A. Langlois, du vicariat de St-Joseph de Lévis à celui de Ste-Anne de la Pocatière.

M. J. Mailley, de retour d'Europe, à la cure de N.-D. de Berthier.

M. L. Mayrand, de la cure du S. Cœur de Marie au vicariat de Charlesbourg.

M. H. McGratty, du vicariat de N.-D. de Lévis à celui de St-Joseph de Lévis.

M. L. Pérusse, de la mission de Ste-Perpétue à la cure de St-Tite des Caps.

M. P. A. Pouliot, du vicariat de Ste-Anne de la Pocatière à la desserte des missions de Ste-Perpétue et de St-Benoît du Lac Noir.

M. L. Sansfaçon, du vicariat de l'Islet à la cure de St-Honoré de Shenley.

M. P. Savoie, du vicariat de l'Islet à la cure du S.-Cœur de Marie.

MM. H. Bouffard, G. Lemieux et Edm. Paradis, ordonnés en mai dernier, restent professeurs au Séminaire de Québec.

MM. L.-P. Miville-Deschênes, J.-L. St-Pierre et L.-L. Lessard, ordonnés en mai et juin derniers, restent professeurs au Collège de Ste-Anne.

M. Od. Murois, ordonné en mai, vicaire à Ste-Croix.

M. Arth. Vaillancourt, ordonné en mai, vicaire à St-Jean d'Eschailions.

M. Geo. Pelletier, ordonné en mai, vicaire à St-Alexandre.

M. F. V. Charland, ordonné en juillet, demeure professeur au Collège de Lévis.

C. A. COLLET, Ptre, secrétaire.

Archevêché de Québec, }
15 septembre 1881. }

Collège de Ste-Anne.—Nous sommes heureux d'apprendre que le nombre des élèves est encore plus considérable cette année à Ste-Anne qu'à l'ordinaire. C'est une preuve de la prospérité dont n'a jamais cessé de jouir cette belle institution qui, à raison de son programme d'études et des conditions hygiéniques qu'elle offre à la jeunesse, ne peut que mériter l'encouragement du public.

MM. les directeurs du Collège de Ste-Anne n'ont aussi rien négligé pour rendre leur maison confortable; les dortoirs sont spacieux et parfaitement ventilés. Les cours de récréations n'ont rien de comparable dans la province de Québec. Les jeux sont aussi variés qu'il est possible de le désirer; les congés sont tellement distribués que les élèves même les plus faibles de santé s'approprient bien vite au climat de l'endroit d'ailleurs des plus sains.

Le cours commercial, qui est la base des études classiques, offre cet avantage qu'un jeune homme après ses quatre premières années de collège est propre à quelque chose. Il peut se livrer au commerce et gagner honorablement sa vie. Il sait à l'expiration de ces quatre années écrire correctement le français et l'anglais; il possède des notions justes sur la géographie et l'histoire du Canada; l'arithmétique n'a plus rien de secret pour lui; il en est de même de la tenue des livres et de toutes les autres branches qui font la base d'un cours commercial pratique.

S'il désire mettre un terme à ses études collégiales, il a la consolation de savoir quelque chose et avec un peu de bon vouloir, il trouvera facilement une situation payante.

Quant au cours classique, il est aussi complet qu'on pourrait le désirer. Les succès des élèves qui jusqu'aujourd'hui ont subi les épreuves du baccalauréat en font foi.

Sans porter le nom de séminaire, le collège de Ste-Anne fournit cependant un grand nombre d'ecclésiastiques. Ainsi cette année neuf physiciens ont embrasé le saint état. Le fait est que les vocations religieuses ont de tout temps fait la gloire de cette noble institution. Nous nous réjouissons sincèrement de ce résultat qui nous fait bien augurer de l'avenir du Collège de Ste-Anne, malgré les épreuves nombreuses qu'il a dû subir et qu'il a heureusement surmontées, grâce à la conduite si digne et si désintéressée de ses directeurs, et grâce surtout à la protection si éminemment efficace de St-Grandeur,Mgr l'Archevêque de Québec que nous pourrions appeler sans exagération le second fondateur de ce beau Collège.—*Courrier du Canada.*